

LE MOT DE GASPARD

Argent collectif

Quand il faut améliorer le conditionnement de spécialités anciennes, et dont la balance bénéfices-risques demeure favorable, les firmes ne prennent pas toujours les options les mieux adaptées à la pratique (lire par exemple pages 655-656 à propos des améliorations partielles du conditionnement des solutions injectables de *morphine*). Des prix relativement bas expliquent en partie les réticences des firmes. Parfois, du fait de ces prix bas, des spécialités disparaissent même du marché alors qu'elles sont encore nécessaires aux soins (1).

Pendant ce temps, les pouvoirs publics continuent à accorder des autorisations de mise sur le marché et à accepter de prendre en charge à des prix très élevés de nouveaux médicaments dont l'apport en thérapeutique s'avère minime, voire nul, ou non établi (lire par exemple page 648 à propos du *pramipexole*, page 649 à propos de la *cytarabine* liposomale, ou page 651 à propos de la *bivalirudine*).

On pourrait pourtant facilement attendre que les pouvoirs publics négocient certains prix à la baisse pour en augmenter d'autres. On pourrait aussi facilement attendre qu'ils refusent certains agréments aux collectivités, et qu'ils procèdent à certains déremboursements, autre moyen dont ils disposent pour utiliser au mieux l'argent public.

Le déremboursement est souvent présenté en France comme un scandale pour les patients, et une atteinte inadmissible aux intérêts industriels. Pourtant, dans d'autres pays, quand un déremboursement est médicalement justifié, et utile pour l'avenir du système de soin, des mesures sont prises (lire page 660 à propos du déremboursement des coxibs en Belgique).

L'argent collectif doit-il être au service de la qualité des soins, ou au service, à court terme, des chiffres d'affaires des firmes influentes ?

1- Prescrire Rédaction "L'année 2004 du médicament - Innovation en panne et prise de risque" *Rev Prescrire* 2005 ; 25 (258) : 139-148.

C O T A T I O N P R E S C R I R E

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Médicaments avec publicité grand public

Notre appréciation globale (symbolisée par un feu tricolore) porte sur les garanties de sécurité qu'offre la spécialité dans le cadre de la promotion directe auprès du grand public pour susciter des achats.



D'ACCORD : la spécialité a une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Son utilisation en automédication est acceptable.



PRUDENCE : la spécialité peut être utilisée en automédication, mais avec certaines précautions.



PAS D'ACCORD : la balance bénéfices-risques de la spécialité est défavorable dans le cadre de l'automédication.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand.



Substance dont la balance bénéfices-risques est bien évaluée, et dont l'utilité est bien démontrée.



Substance d'efficacité démontrée, mais d'utilité relative : des substances ayant la même activité ont été mieux évaluées ; des risques de mésusage limitent l'intérêt ; etc.



Substance sans autre utilité que placebothérapeutique, ou association sans risque majeur mais sans intérêt au regard de médicaments non associés, etc.



Substance à ne pas utiliser : balance bénéfices-risques défavorable par rapport à d'autres médicaments ayant la même indication, ou bien substance sans activité démontrée dans des indications où le placebo n'a pas sa place, etc.